

Charte Safety My Priority

La Confédération Construction vous invite à signer la **charte Safety My Priority**. En effet, travailler en toute sécurité doit être la priorité pour réduire le nombre d'accidents du travail.

Nous appelons tous les entrepreneurs, et leurs partenaires impliqués dans le processus de construction, à s'engager activement pour atteindre cet objectif. Pour qu'à l'avenir, tous nos chantiers soient des lieux de travail à la fois sûrs et sains !

Pourquoi cette charte ? Parce que

- ✓ tous les accidents dans la construction peuvent et doivent être évités
- ✓ tout le monde, du chef d'entreprise à l'ouvrier, est responsable de la sécurité et de la santé au travail
- ✓ travailler dans la construction doit se faire sans accidents

Par conséquent, je m'engage à

- ✓ donner la priorité absolue à la sécurité au travail
- ✓ inciter tous mes collaborateurs à adopter un comportement sûr
- ✓ appliquer ces principes sur tous les chantiers et lieux de travail
- ✓ convaincre mes sous-traitants et autres partenaires de m'imiter

Je signe avec conviction la charte Safety My Priority !

Puisque je m'engage, j'attends de la Confédération Construction qu'elle m'apporte un soutien sans faille (conseils, outils de communication et de promotion) pour ancrer de manière durable la sécurité dans mon entreprise.

Nom et numéro d'entreprise de ma société : Golinvaux R sprl

0415824647

Mon nom et ma fonction dans l'entreprise : Golinvaux Colette - Gérante

Date : 28-02-2019

Ma signature :



safetymypriority.be